



**Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 JUILLET, à 19h35, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel, Mme DAMESTOY Odile, Mme GOROSTEGUI Fabienne, EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, M. GALHARRAGUE Christian, M. MENDY Alain, Mme CORDOBES Marie-Hélène, M. FUENTES Laurent, Mme RODRIGUES Cristina, REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme LATAILLADE Florence, Mme OTHONDO Elena, Mme GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

M. ELGOYHEN Mathieu a donné procuration à M. DUBLANC Xabi,
M. CIER Vianney a donné procuration à Mme LATAILLADE Florence,
Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa a donné procuration à Mme OTHONDO Elena,
Mme LANDART Sabine a donné procuration à Mme DAMESTOY Odile,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. THICOIPE Michel,
M. ELISSALDE Ellande a donné procuration à M. IRIART Alain.

Excusés :

M. SORHOUEZ Sébastien,
M. HARREGUY Bixente,
M. SALLABERRY Fabien.

Secrétaire de séance : M. GALHARRAGUE Christian.

- Question n°2 : approbation d'un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 64 et la Commune pour des travaux sur la RD n°22 (secteur route impériale des Cimes) (Nomenclature ACTES 8.3).

Monsieur le Maire indique au Conseil que la réalisation d'aménagements de sécurité entre le chemin de la CALE et l'avenue HARROKAN est réalisée sur le tracé de la Route Départementale n°22 qui passe en agglomération sur notre Commune : route impériale des Cimes.

Dans le cadre de son règlement de voirie, le Département 64 souhaite participer à la réalisation de ces travaux effectués sur son patrimoine routier.

Dès lors, les Services départementaux (UTD LABOURD) nous ont transmis un projet de convention (voir en annexe) de co-maîtrise d'ouvrage réglant les aspects juridiques, techniques et financiers liés à ces travaux.

Le Département nous accompagnera à hauteur de 115.000€ TTC (50% du réseau d'assainissement pluvial, 50% des bordures et caniveaux et 100% de la réfection de chaussée) sur un projet de 206.746,80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 64 et la Commune pour des travaux sur la RD n°22 (entre le chemin de la CALE et l'avenue HARROKAN) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe.

Vote de la question : nombre de votants : 24 (dont 6 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, 16 juillet 2025

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

22 JUL 2025

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : **22 JUL 2025**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le : **22 JUL. 2025**

Le Maire,
Alain IRIART.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025004002
Objet :	Approbation d'un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 64 et la Commune pour des travaux sur la RD n°22 (secteur Route Impériale des Cîmes).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	064-216404962-20250716-2025004002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20250716-2025004002-DE-1-1_0.xml	text/xml	991 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q 2025_004_002.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20250716-2025004002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 juillet 2025 à 09h26min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 juillet 2025 à 09h26min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 juillet 2025 à 10h47min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 juillet 2025 à 13h30min03s	Reçu par le MI le 2025-07-22